N° 626 du Lundi 26 Mai 2025 Prix: Hebdomadaire Togolais

Élections Municipales au Togo

LE CAUTIONNEMENT DES CANDIDATURES REVU À LA BAISSE PAR DÉCRET PRÉSIDENTIEL

P.2

TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

TR 626 du 26 Mai 2025

Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

Gestion publique

P.2

LES MINISTRES TOGOLAIS DÉSORMAIS FACE À LEURS PROPRES FACTURES

L'OTR RÉCOMPENSE LES LAURÉATS DU FISC QUIZ P.4 ET LANCE L'ÉDITION 2025

Dynamisme économique au Togo

LES ENTREPRISES EN CONFIANCE, L'INDUSTRIE EN PLEIN ESSOR P.10

Togo P.3

UN CAS DE MPOX CONFIRMÉ,LE GOUVERNEMENT RENFORCE LES MESURES DE PRÉVENTION

Gomado Lance« TOVIA »

UN REVEIL CITOYEN POUR UN TOGO EN ACTION P.5

LA MARINE TOGOLAISE TESTE SES CAPACITÉS D'INTERVENTION À TRAVERS L'EXERCICE « OBANGAME EXPRESS » 2025 P.6

LA CAMPAGNE NATIONALE D'IDENTIFICATION BIOMÉTRIQUE BAT SON PLEIN DANS LE GOLFE P.3

Mégas Kozooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200% de bonus et des smartphones

yas.tg #Alèz

250F 250Mo | +100F 375Mo

*909*250# 1 jour

Élections municipales au Togo

LE CAUTIONNEMENT DES CANDIDATURES REVU À LA BAISSE PAR DÉCRET PRÉSIDENTIEL

Dans une décision qui fait suite à un plaidoyer des acteurs politiques, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a signé un décret le mercredi 21 mai, abaissant significativement le cautionnement exigé des candidats aux prochaines élections municipales du 10 juillet. Initialement fixé à 50 000 FCFA par personne, le nouveau montant est désormais de 25 000 FCFA.

Cette mesure, largement saluée par la classe politique, vise à faciliter l'accès à la candidature et à renforcer la participation démocratique. Pour les candidatures féminines, l'effort est encore plus marqué, le cautionnement étant réduit de moitié pour s'établir à 12 500 FCFA, contre 25 000 FCFA auparavant.

La révision de ce montant intervient au lendemain d'une nouvelle concertation entre les différentes forces politiques du pays, qui ont exprimé le besoin d'alléger les contraintes financières pesant sur les candidats. Cette décision du Président Gnassingbé témoigne d'une écoute attentive aux préoccupations des partis et d'une volonté de promouvoir une plus grande inclusivité dans le processus électoral.

Ce décret s'inscrit dans un contexte où le financement public alloué aux partis politiques s'élève à 500 millions FCFA, une somme à répartir selon des critères spécifiques. Cette allocation, combinée à la baisse du cautionnement, pourrait encourager une plus grande diversité de candidatures et stimuler l'engagement citoyen.

Alors que la campagne électorale s'apprête à débuter le 24 juin, cette nouvelle disposition est perçue comme un pas positif vers des élections plus ouvertes et accessibles à tous les citoyens togolais désireux de s'engager dans la gestion des affaires locales.

Gestion publique:

LES MINISTRES TOGOLAIS DÉSORMAIS FACE À LEURS PROPRES FACTURES

À compter du 15 mai 2025, une nouvelle mesure entre en vigueur au Togo : les ministres devront assumer personnellement le paiement de leurs factures d'eau et d'électricité à usage domestique. Cette décision, annoncée par Essowè Georges Barcola, ministre de l'Économie et des Finances, marque un tournant dans la gestion des dépenses publiques et s'inscrit dans une logique de rationalisation budgétaire et de réforme de la gouvernance.

Une volonté d'exemplarité et de sobriété

Jusqu'ici, les factures des résidences privées des ministres étaient prises en charge par le Trésor public, mais cette couverture est désormais supprimée. Selon le communiqué officiel, la réforme vise à renforcer l'équité et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques, en conformité avec les principes de bonne gouvernance et de sobriété de l'État.

« Nous devons illustrer une gestion exemplaire des finances publiques. Cette décision s'inscrit dans la volonté de faire preuve de rigueur et de transparence dans l'utilisation des ressources de l'État. » indique le ministère.

Une mise en œuvre immédiate avec le soutien des fournisseurs

Pour assurer une transition fluide, le ministre a donné instruction à la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET) et à la Togolaise des Eaux (TdE) de collaborer avec les ministres afin de leur permettre de prendre directement en charge leurs consommations domestiques. Cette mesure intervient peu après la hausse des tarifs de l'électricité, qui suscite un vif débat au sein de la population togolaise. Ce contexte financier tendu explique en partie l'urgence d'une réforme visant à assainir les finances publiques et réduire les charges de l'État.

Une réforme qui interpelle l'opinion publique

Alors que l'annonce a été faite, cette restriction budgétaire appliquée aux ministres soulève des réactions diverses. Certains y voient un geste symbolique pour renforcer la crédibilité du gouvernement, d'autres y voient une volonté politique d'assainir la gestion publique tandis qu'une troisième frange de togolais s'interrogent sur son impact réel sur les finances publiques.

Quoi qu'il en soit, l'équité, la transparence et la responsabilité deviennent des maîtres-mots, et cette mesure pourrait ouvrir la voie à d'autres réformes touchant la gestion des ressources de l'État.

Patrick NIMA

Ajustement des tarifs de l'électricité au Togo

UNE MESURE POUR LA VIABILITÉ DU SECTEUR

Depuis le 15 mai 2025, le Togo, par l'entremise du Ministère des mines et des Ressources énergétique a procédé à un ajustement des tarifs de l'électricité, une mesure jugée indispensable pour assurer la viabilité financière de la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET) et garantir une continuité de service aux consommateurs. Cet ajustement intervient dans un contexte où la demande énergétique a fortement augmenté ces dernières années, entraînant une pression sur l'offre locale et les importations d'électricité.

L'État togolais vise un accès universel à l'électricité d'ici 2030, avec une part de 50% d'énergies renouvelables. Toutefois, le coût de production de l'électricité a atteint 145 F CFA par kWh en 2024, tandis que le tarif moyen appliqué aux consommateurs est resté bloqué à 102 F CFA par kWh depuis 2011. Cette situation a généré des déficits chroniques que l'État a compensés par des financements successifs, totalisant plus de 56 milliards de F CFA entre 2020 et 2025.

L'ajustement tarifaire, fixé à 12,5 % en moyenne, tient compte du niveau de consommation et de la capacité contributive de chaque catégorie d'usagers. Parmi les mesures prises :

Protection des plus vulnérables : Plus de 1,5 million de consommateurs à faible revenu bénéficient d'une réduction de 30 % maintenue après l'ajustement.

Impact contenu sur les ménages à revenus moyens, tandis que les gros consommateurs contribuent tout en préservant leur compétitivité.

Un plan global pour l'amélioration du secteur énergétique

L'ajustement tarifaire s'accompagne de réformes visant à renforcer la gouvernance de la CEET et optimiser l'approvisionnement et la distribution de l'électricité :

Il s'agit de la Réduction des pertes techniques et commerciales; de l'Intensification de la lutte contre la fraude; de l'Amélioration du recouvrement des impayés et de la qualité du service clientèle grâce à la digitalisation; de l'Accélération de l'électrification rurale et des travaux d'extension.

Les bénéfices attendus

Grâce à ces mesures, l'État togolais ambitionne de réduire drastiquement les délestages, de garantir une fourniture continue et stable, et d'augmenter la part de l'électricité produite localement. La réorganisation du secteur vise également une meilleure fiabilité du service public et une accélération des projets d'électrification en zones urbaines et rurales.

Cet ajustement tarifaire est une étape clé vers un secteur énergétique durable, garantissant à terme une meilleure qualité de service et une transition progressive vers les énergies renouvelables.

K.Y.

LA CAMPAGNE NATIONALE D'IDENTIFICATION BIOMÉTRIQUE BAT SON PLEIN DANS LE GOLFE

La préfecture du Golfe est actuellement le théâtre d'une vaste opération d'enrôlement biométrique, partie intégrante de la campagne nationale de recensement. Initiée il y a une semaine, cette démarche vise à conférer à chaque citoyen une identité unique et sécurisée, un pilier essentiel pour faciliter l'accès aux services publics, sociaux et administratifs.

Jusqu'au 19 juin, les résidents de la préfecture du Golfe ont l'opportunité de s'enregistrer gratuitement pour obtenir leur Numéro d'Identification Unique (NIU). Près de 600 centres d'enregistrement ont été déployés afin de couvrir l'intégralité des communes de la préfecture, garantissant ainsi une large accessibilité.

L'inscription est ouverte à toute personne âgée d'au moins 5 ans, qu'elle dispose ou non d'une pièce d'identité. Une option de préinscription est également disponible en ligne via une plateforme dédiée. À l'issue de l'enregistrement, chaque citoyen se verra attribuer son NIU ainsi qu'un code QR dans un délai de 24 à 48 heures.

Cette opération d'envergure, menée en collaboration avec l'Agence Nationale d'Identification (ANID) et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), s'inscrit dans le cadre du projet e-ID Togo. Ce dernier bénéficie du soutien de la Banque Mondiale à travers le programme WURI (Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion).

e-ID Togo : Une identité unique pour tous les résidents

Le projet national d'identification biométrique, baptisé « e-ID Togo », a pour ambition d'attribuer à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant sur le territoire un Numéro d'Identification Unique (NIU). Ce numéro est établi sur la base de données démographiques et biométriques. L'objectif est de constituer une base de données centrale, sécurisée et fiable, qui servira de référence pour la vérification de l'identité des bénéficiaires de services variés, qu'ils soient publics, privés ou sociaux.

Inspiré du modèle d'identification indien Aadhaar, ce système novateur permettra d'offrir à chaque résident togolais une preuve d'identité unique, indépendamment de son origine ou de son lieu de résidence.

L'opérationnalisation du projet « e-ID Togo » s'inscrit dans la continuité des engagements pris par le président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé, alors Chef de l'État durant sa campagne présidentielle. Elle témoigne de sa ferme volonté de poursuivre la politique d'inclusion socio-économique et financière pour le développement du Togo.

Le projet « e-ID Togo » est soutenu par la Banque Mondiale via le programme WURI en Afrique de l'Ouest. Ce programme panafricain vise à fournir des justificatifs d'identification uniques, reconnus par les gouvernements, à tous les individus présents dans les pays participants, sans distinction de nationalité, de statut juridique ou de lieu de résidence, renforçant ainsi l'intégration régionale et l'inclusion.

K.Y.

Togo

UN CAS DE MPOX CONFIRMÉ, LE GOUVERNEMENT RENFORCE LES MESURES DE PRÉVENTION

Le gouvernement togolais a annoncé la confirmation d'un cas de Mpox, également appelé variole simienne, le 16 mai 2025. La patiente, une femme de 22 ans résidant dans le district sanitaire du Golfe, région du Grand Lomé, est actuellement hospitalisée dans un service de maladies infectieuses.

Le Mpox est une maladie virale et contagieuse qui peut affecter des personnes de tout âge. Il se transmet par contact direct ou indirect avec du sang, des liquides organiques ou des lésions cutanées d'animaux infectés. La transmission interhumaine peut aussi se produire lors de contacts rapprochés, notamment par voie sexuelle, par sécrétions respiratoires, ou par contact avec des objets contaminés.

Les principaux symptômes incluent une fièvre accompagnée ou non d'autres signes non spécifiques, ainsi que des éruptions cutanées. Dans certains cas, la maladie peut entraîner des complications graves, voire le décès.

Face à cette situation, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a pris plusieurs mesures pour limiter la propagation du virus :

Le renforcement de la surveillance épidémiologique, avec alertes précoces et confirmations rapides des cas suspectés. L'organisation de la prise en charge des patients pour assurer des soins adaptés et limiter la transmission. Et la campagnes de sensibilisation, informant la population sur les mesures préventives et les comportements à adopter en cas de suspicion.

Parlant des recommandations pour la population, le gouvernement invite les citoyens à appliquer les précautions notamment se laver régulièrement les mains avec de l'eau propre et du savon; se protéger le nez et la bouche en cas de toux ou d'éternuement (le port du masque est recommandé).

Éviter tout contact avec le sang ou les liquides biologiques d'une personne suspecte ou confirmée.

Informer rapidement le personnel de santé en cas de symptômes évocateurs du Mpox pour une prise en charge précoce.

Avec ces mesures, le gouvernement espère contenir rapidement la maladie et protéger la population. Il compte sur la vigilance et le civisme de tous dans cette lutte sanitaire essentielle.

Elysée J.

TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Germain POULI
COMITÉ DE RÉDACTION
Komla YAWO
Marcel A. SOGLO
Londou KAWANA
Patrick Nima
Pégy
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ
Aissata TOURE
SECRÉTARIAT
Micheline MENSAH
INFOGRAPHIE
Alex KPATIDE (91 77 29 94)

DISTRIBUTION ET ABONNEMENT
Tél: 22 36 18 56
02 BP 20061 LOME
Adresse
585, Avenue du Grand Séminaire
Hedzranawoe face Ets VINS
D'ITALIE
Tél: 22 61 12 19 / 22 36 18 56
90 02 76 54
E-mail: gpoulie@yahoo.fr
Tirage
4000 Exemplaires
IMPRIMERIE
RAD GRAPHIC SARL U

L'OTR RÉCOMPENSE LES LAURÉATS DU FISC QUIZ ET LANCE L'ÉDITION 2025

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a honoré, le vendredi 16 mai 2025, les 26 brillants gagnants de son jeu-concours en ligne, le Fisc Quiz, pour le compte du deuxième semestre de l'année 2024. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée au siège de l'OTR à Lomé, en présence de nombreux participants et responsables de l'office.

Ces lauréats se sont distingués parmi un total de 1 069 participants qui ont tenté leur chance lors de la période concernée, témoignant de l'engouement du public pour cette initiative ludique et éducative.

L'événement a été marqué par une double annonce significative. En plus de célébrer les succès passés, l'OTR a officiellement lancé la saison 2025 du Fisc Quiz. Les règles du jeu restent inchangées, et les passionnés peuvent continuer à participer et à tester leurs connaissances fiscales via la page Facebook de l'OTR.

Le Fisc Quiz s'est imposé comme un outil pertinent pour sensibiliser les citoyens aux questions fiscales de manière interactive et accessible. En offrant des récompenses attractives, l'OTR encourage l'apprentissage et l'engagement civique autour des thématiques fiscales.

Les témoignages des gagnants ont souligné l'intérêt et le caractère instructif du jeu. Pour Dorcas Allongnon-Anani, l'une des lauréates, le Fisc Quiz est une opportunité d'«approfondir ses connaissances fiscales» et elle a encouragé ses concitoyens à y participer, soulignant qu'il s'agit d'un «jeu utile et intelligent».

Cette initiative de l'OTR s'inscrit dans une démarche continue de promotion du civisme fiscal et de renforcement de la relation entre l'administration fiscale et les citoyens. Le lancement de la saison 2025 promet de susciter à nouveau un vif intérêt et de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux fiscaux au Togo.

Elysée J.

Système automatisé de marquage

LE TOGO A VU JUSTE POUR SON ÉCONOMIE

Luttant contre la fraude et renforçant la traçabilité des produits, le Système automatisé de marquage (SAM) a été mis en place au Togo en 2020 pour améliorer le recouvrement des taxes. 5 ans après son lancement, le dispositif affiche des résultats significatifs.

Il a permis de collecter 35,8 milliards de francs CFA, d'assurer le suivi de plus de 2 milliards de produits et d'impliquer 600 opérateurs économiques.

Un dispositif qui a démontré son efficacité

Il fut un temps où le marché togolais était un terrain miné par la fraude, la contrebande et l'opacité commerciale. Entre les produits contrefaits et la sous-déclaration fiscale, l'État perdait près de 15 milliards de francs CFA chaque année.

Mais en 2020, le Togo a changé la donne avec le lancement du Système automatisé de marquage (SAM). Son objectif ? Assurer une traçabilité rigoureuse des produits soumis à taxation, lutter contre la fraude et optimiser la collecte des recettes fiscales.

Avant le SAM, les régulateurs avaient bien du mal à repérer les produits frauduleux et à assurer un recouvrement efficace des taxes. L'arrivée de ce système de marquage a changé la donne : chaque produit concerné (bières, vins, boissons alcoolisées et non alcoolisées, eaux minérales et tabac) est aujourd'hui identifiable et suivi.

L'effet a été immédiat avec les plus de 35 milliards collectés. Dans le seul secteur de la bière, plus de 5 milliards de francs ont été collectés entre 2022 et 2024. Un assainissement du marché qui a permis de remettre sur un pied d'égalité les producteurs respectant les règles et de sanctionner ceux qui tentaient d'y échapper.

Levier de croissance pour les producteurs locaux

Pour les producteurs togolais, le SAM a représenté une véritable aubaine. Finies les pratiques déloyales des contrebandiers qui inondaient le marché avec des produits de qualité douteuse. Désormais, les entreprises locales bénéficient d'une protection accrue et peuvent mettre en avant des produits conformes, garantissant ainsi une meilleure compétitivité sur le marché.

Avec un environnement commercial plus transparent, elles peuvent non seulement accroître leur production en toute sérénité, mais aussi attirer plus facilement des investisseurs et nouer des partenariats stratégiques.

Une application mobile pour plus de transparence

D'autre part, les consommateurs ont eux aussi un rôle à jouer. Depuis 2024, une application mobile développée par l'Office togolais des recettes (OTR) leur permet de vérifier en temps réel l'authenticité d'un produit en scannant son marquage.

Disponible sur Play Store, cette application offre un double avantage : elle permet aux consommateurs de s'assurer de la qualité des produits qu'ils achètent et leur donne la possibilité de signaler des anomalies aux autorités. Ce mécanisme participatif renforce le rôle des citoyens dans la surveillance du marché et encourage une consommation plus responsable.

Vers une extension du marquage à d'autres produits

5 ans après son lancement, le Système automatisé de marquage a, au finish, démontré son efficacité tant sur le plan économique que réglementaire.

Face aux résultats obtenus, les autorités prévoient d'étendre le dispositif à d'autres catégories de produits, notamment le sucre, les huiles de cuisson, le ciment, les fertilisants, les produits cosmétiques, le carburant et les minerais. Cette extension vise à améliorer encore davantage la transparence du marché et à lutter contre les pertes fiscales.

La Rédaction

Gomado Lance« TOVIA »

UN REVEIL CITOYEN POUR UN TOGO EN ACTION

Le Togo voit naître un mouvement citoyen inédit : TOVIA, acronyme de Togolais, Viens Agir, lancé officiellement le samedi 24 mai 2025 au Centre communautaire de Bè à Lomé. Ce regroupement indépendant porté par Joseph Koamy Gloékpo Gomado, ministre de l'Aménagement et du Développement des Territoires et maire de la commune Golfe 1, ambitionne de replacer les citoyens au cœur du changement par l'action locale et la mobilisation collective.

Un mouvement fondé sur l'engagement concret

Dans une ambiance électrique, militants, sympathisants et curieux ont répondu présents pour assister au lancement de ce mouvement prônant le développement inclusif, la compétence et la transparence.
« TOVIA est un cri du cœur, un appel à chaque Togolais pour qu'il devienne acteur de sa communauté, artisan du changement dans son quartier », a déclaré le premier responsable du mouvement Joseph GOMADO, qui souligne par ailleurs l'importance d'un engagement local pour bâtir un avenir meilleur.

Une dynamique électorale assumée

Fort de ses principes, TOVIA s'engage activement dans les élections municipales du 10 juillet 2025, proposant des candidats indépendants, compétents et enracinés dans leurs territoires. Loin des querelles partisanes, le mouvement souhaite offrir une alternative pragmatique et fédératrice, centrée sur le développement des quartiers et des communes togolaises.
« Notre démarche n'est dirigée contre personne. Elle est pour le Togo, pour nos villages, nos quartiers, nos familles, et pour cette jeunesse qui attend qu'on lui fasse confiance », a précisé Joseph GOMADO, affirmant que l'heure est à l'action, et non à l'attente.

Des membres fondateurs très connus du paysage socio-oplitiuque togolais

Le mouvement cotoyen « TOVIA » a été porté par diverse personnailités venues d'horizons divers essentiellement des partis politiques de l'opposition et de la société civile. Autour du Coordonnateur National Joseph Koamy Gloékpo GOMADO, l'on retrouve des figures comme AKLADE Agbeko Alphonse, MAMOUDOU-TANKO Ismaël, TEKO Folly Sitou Jean Jacques, ADOU Séidou, DABLA Kossiwa, OLYMPIO Robert Adébléwo Kossi, ADJALLE Akossiwa Pierrette et AGBEYIBOR Komlanvi Bienfait.

Un nouvel engagement pour un Togo participatif

La genèse de TOVIA repose sur l'expérience de ses fondateurs, issus du monde politique et associatif, qui ont souhaité créer une plateforme citoyenne offrant des solutions concrètes aux défis du développement local.
« Nous croyons que chaque action locale compte, et que c'est ensemble, en agissant ici et maintenant, que nous bâtirons un avenir meilleur », résume un cadre du mouvement.
Avec cette approche inclusive et participative, TOVIA marque une étape dans la vie politique togolaise, avec une ambition claire : responsabiliser les citoyens, fédérer les énergies et impulser une nouvelle dynamique pour un Togo fort et solidaire.

Togoreveil

LA MARINE TOGOLAISE TESTE SES CAPACITÉS D'INTERVENTION À TRAVERS L'EXERCICE « OBANGAME EXPRESS » 2025

La marine togolaise a activement pris part à l'édition 2025 de l'exercice maritime régional dénommé « Obangame Express », un entraînement naval multinational piloté chaque année par le Commandement Américain pour l'Afrique (AFRICOM), en partenariat avec plusieurs pays du golfe de Guinée.

Durant six jours d'activités intenses dans les eaux territoriales togolaises (du 10 au 15 mai 2025), 110 personnels de la marine ont été mobilisés pour des simulations opérationnelles orientées vers la gestion des crises en mer. Trois scénarios majeurs ont structuré l'exercice : la lutte contre un incendie maritime combiné à un incident de pollution, les opérations de recherche et de sauvetage de naufragés, ainsi que l'identification et l'interception de trafics illicites.

L'objectif de ces manœuvres était de tester et d'améliorer les capacités de coordination et de réponse des différentes institutions impliquées dans l'Action de l'Etat en mer (AEM). En plus de la dimension opérationnelle, l'exercice a également mis l'accent sur la coopération régionale, avec l'intégration du logiciel « SEAVISION », outil clé pour le partage d'informations maritimes en temps réel entre les acteurs engagés.

Cette participation du Togo à « Obangame Express » 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts déjà menés les années précédentes pour renforcer la sécurité maritime dans la région. Une présence qui confirme l'engagement du pays à contribuer activement à la stabilité des eaux du golfe de Guinée, face aux menaces transfrontalières croissantes.

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence du ministre-conseiller pour la mer, Stanislas Baba, le préfet maritime, Capitaine de vaisseau Neyo Takougnadi. Il a salué l'implication de toutes les administrations de l'AEM dans la gestion de crises maritimes complexes. Il a également rendu un hommage appuyé au Président du Conseil, Faure GNASSINGBE, pour sa vision stratégique de la sûreté et de la sécurité maritimes, moteur essentiel du développement durable de l'économie bleue. Des certificats ont été décernés aux 110 participants.

Marcel SOGLO

Inclusion

CE QUE FAIT LE TOGO POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Togo fait figure de modèle en matière d'inclusion des personnes handicapées. Une dynamique qui a retenu l'attention de la communauté internationale lors du 3e Sommet mondial sur le handicap, tenu du 2 au 3 avril dernier à Berlin, et où le pays a été salué pour ses avancées notables dans ce domaine.

Les chiffres du 5e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) sont parlants : près de 866 219 personnes, soit 10,7 % de la population, vivent avec un handicap. Une statistique lourde de sens, qui impose une réponse forte. C'est ce que le gouvernement s'emploie à offrir, à travers une approche structurée, évolutive et profondément humaine.

Engagement sans faille

Déjà en 2011, le Togo ratifiait la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Aujourd'hui, il passe à la vitesse supérieure avec la révision en cours de la loi n°2004-005 sur leur protection sociale. En parallèle, la Stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées est en pleine actualisation pour répondre aux nouveaux enjeux.

Pour rappel, l'inclusion est inscrite dans l'axe 1 de la Feuille de route gouvernementale, qui ambitionne de renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et de garantir la paix. Ce cap politique se traduit par des mesures concrètes : subvention à 100 % de 10 centres spécialisés pour enfants vivant avec un handicap intellectuel, appui renforcé à 17 autres institutions et mise en œuvre du projet d'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées.

Et parce qu'aucune inclusion ne saurait être complète sans l'éducation, le Togo prend en compte la dimension inclusive dans son Plan sectoriel de l'éducation 2020-2030 par la formation des enseignants à la langue des signes, l'introduction du braille, l'adaptation des programmes aux besoins spécifiques, etc.

L'inclusion passe aussi par l'autonomisation économique

C'est dans cette logique que s'inscrit le Projet d'appui à l'inclusion financière des femmes vulnérables (PAIFFV), lancé en 2016 avec l'appui de la Banque africaine de développement. À fin 2022, plus de 13 500 femmes bénéficiaires ont reçu plus de 15 000 crédits, réparties dans les régions Maritime, Kara et Savanes alors que l'objectif initial visait 10 000 femmes.

Parmi ces bénéficiaires figurent des femmes handicapées, victimes de traite ou d'exploitation sexuelle, filles-mères à faibles revenus ou encore femmes souffrant de fistules obstétricales. Grâce à ces crédits, plus de 8 000 micro et très petites entreprises ont vu le jour, avec un taux de rentabilité moyen impressionnant de 26,5 %.

Le Togo compte faire plus

À Berlin, le pays a réaffirmé ses engagements à travers trois actions phares à venir : l'adoption imminente de la loi révisée sur la protection et la promotion des personnes handicapées ; la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées ; et surtout, l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle pour les personnes handicapées indigentes dans une approche non contributive. Ce souffle inclusif s'étend également aux personnes âgées, pour lesquelles le gouvernement multiplie les mécanismes de soutien : pensions de retraite et de veuvage, couverture maladie universelle, assistance alimentaire et réduction des frais médicaux via les services sociaux hospitaliers.

La Rédaction

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE DE SURSIS AVEC ASSIGNATION EN REFERE

1er ORIGINAL

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE DE SURSIS AVEC ASSIGNATION EN RÉFÉRÉ

L'an deux mil vingt et cinq (2025)

Et le Vendredi, 23 mai à 13h 42 mn

Monsieur BANASSIM Tékon, Psychologue du travail, attaché de cabinet au ministère de la réforme du service public, du Travail et du dialogue social, demeurant et domicilié à Lomé ; Tél. : 90 08 98 13 ;

Assisté de **Maître N'DJELLE Abby Edah**, Avocat au Barreau du Togo, dont le Cabinet est sis à Lomé, Rue de la Gare Routière d'Agbalépédogan, à l'angle droit du premier carrefour à feux tricolores, sens Gare Routière vers Agoènyivé ; e-mail : ndjelle@yahoo.fr Tél. : + (228) 22 51 90 91 ; B.P. : 30225, Lomé-Togo ;

J'ai :

Signifié et en tête des présentes remis copie à :

La succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin, disant être représentée par **Monsieur DOSSEH Tété Aurélien J.**, demeurant et domicilié en France, de passages réguliers à Lomé : La partie destinataire n'ayant ni domicile ni résidence connus, j'ai affiché la notification à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et inséré les actes dans le journal TOGO REVEIL désigné pour cela par ordonnance N° 1454/2025 du 16 mai 2025 du Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

De l'ordonnance de sursis à exécution provisoire **N° 0656/2025** de Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé en date **du 22 Mai 2025**, ordonnant le sursis à exécution du **jugement ADD N°0252/2025 rendu le 25 février 2025** par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

De suite à même requête, j'ai huissier susdit et soussigné donné assignation à la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin, disant être représentée par Monsieur DOSSEH Tété Aurélien J., demeurant et domicilié en France, de passages réguliers à Lomé à comparaître le **vendredi 27 Juin 2025 à 09 heures 00 minute** précise à l'audience et par-devant monsieur le président de la cour d'appel de Lomé, séant en matière des référés au Palais du Renouveau à Lomé Cacaveli ;

1

POUR

Sur la base des faits et motifs exposés dans la requête qui font corps avec les présentes au bas de laquelle est prise l'ordonnance de sursis provisoire **N° 0656/2025** de Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé en date **du 22 Mai 2025** et ceux à exposer si besoin devant le juge des référés ;

Attendu qu'il y a urgence à voir statuer sur l'ordonnance de sursis provisoire **N° 0656/2025** de Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé en date **du 22 Mai 2025** ;

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Président de la Cour d'appel de Lomé, juge des référés de :

Au principal

Renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles en aviseront ;

Mais dès à présent ;

Vu l'urgence ;

- Confirmer l'ordonnance de sursis provisoire **N°0656/2025** de Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé en date **du 22 Mai 2025** en attendant que la Cour d'appel statue sur les mérites de l'appel ;
- Ordonner l'exécution provisoire de l'ordonnance à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner la requise aux entiers dépens dont distraction au bénéfice de Maître N'DJELLE Abby Edah, Avocat à la Cour, aux offres de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, sur le champ laissé et remis tant copie de ladite ordonnance que des pièces et du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA.**

L'HUISSIER

2

Me Edah A. N'DJELLE
AVOCAT A LA COUR

REQUETE AUX FINS DE SURSIS A EXECUTION

À Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé

Monsieur BANASSIM Tékon, Psychologue du travail, attaché de cabinet au ministère de la réforme du service public, du Travail et du dialogue social, demeurant et domicilié à Lomé ; Tel : 90 08 98 13 ;

Assisté de **Maître N'DJELLE Abby Edah**, Avocat au Barreau du Togo, dont le Cabinet est sis à Lomé, Rue de la Gare Routière d'Agbalépédogan, à l'angle droit du premier carrefour à feux tricolores, sens Gare Routière vers Agoènyivé ; e-mail : ndjelle@yahoo.fr Tél. : + (228) 22 51 90 91 ; B.P. : 30225, Lomé-Togo.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'il est propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie totale de 24 ares 17 centiares située à Lomé, au lieudit Adétikopé Agouté pour l'avoir acquise par voie d'achat auprès du sieur DOGLI Koffi, mandataire de la collectivité DEGBE ;

Qu'il dispose sur ladite parcelle d'un titre foncier n° 56 974 régulièrement établi **(pièce n° 1)** ;

Qu'il a joui paisiblement, publiquement et de façon continue de ladite parcelle ;

Que courant année 2024, prétextant être propriétaire par voie de succession d'un vaste domaine acquis verbalement par leur défunt père et supposé inclure la parcelle de l'exposant, la succession de feu DOSSEH Azonwoubo Benjamin, disant être représentée par Monsieur DOSSEH Tété Aurélien J., demeurant et domicilié en France, de passages réguliers à Lomé a attrait l'exposant par devant le tribunal de Grande instance de Lomé en confirmation de son droit de propriété ;

Que par jugement ADD N° 0252/2025 rendu le 25 février 2025 **(Pièce n° 2)**, le tribunal de Grande instance de Lomé a reçu l'action malgré l'irrecevabilité flagrante qui saute aux yeux en ordonnant l'exécution provisoire ;

Que par acte d'appel en date du 16 mai 2025 **(Pièce N° 3)**, le requérant a relevé appel de ce jugement qui sera certainement infirmé par la Cour d'appel à la lumière des éléments pertinents du dossier ;

Qu'il craint qu'une exécution intempestive dudit jugement ne crée à son préjudice une situation irréversible au cas où le jugement venait à être infirmé en cause d'appel ;

1

3

C'est pourquoi l'exposant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, surseoir provisoirement à l'exécution du jugement ADD N°0252/2025 rendu le 25 février 2025, et lui enjoindre d'assigner la requise en référé, dans les 15 jours de la signification de votre ordonnance de sursis à cette dernière, pour obtenir contradictoirement la confirmation du sursis à l'exécution ;

SOUS TOUTES RESERVES

Présentée à Lomé, le 20 mai 2025

Pour le requérant,

LE CONSEIL

et par Substitution

PJ : susmentionnées

ORDONNANCE N°0656/2025

Nous, NOTTOR Kokou Amégbeh, Président de la Cour d'Appel de Lomé,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

Vu l'article 215 du Code de Procédure Civile ;

Attendu que l'exécution prématurée du jugement ADD N°0252/2025 rendu le 25 février 2025 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé pourra entraîner des conséquences difficilement réparables et même une situation irréversible ;

Attendu que pour préserver les droits des parties, il y a lieu de surseoir provisoirement à l'exécution du jugement ADD N°0252/2025 rendu le 25 février

2

4

2025 et d'enjoindre au requérant d'assigner en référé dans les 15 jours de la signification à la requise de la présente ordonnance pour obtenir contradictoirement la confirmation du sursis à l'exécution.

PAR CES MOTIFS

Ordonnons qu'il soit sursis à l'exécution du jugement ADD N°0252/2025 rendu le 25 février 2025 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Enjoignons au requérant, d'assigner en référé dans les 15 jours de la signification à la requise de la présente ordonnance pour obtenir contradictoirement la confirmation du sursis à exécution du jugement ADD N°0252/2025 rendu le 25 février 2025 ;

Disons que faute d'assignation en référé dans ce délai de 15 jours à compter de la signification à la requise, la présente ordonnance deviendra caduque ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Fait à Lomé, le 22/05/2025

Le Président de la Cour d'Appel

NOTTOR Kokou Amégbeh

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LOMÉ, le 23/05/2025

3

5

Certificat de fin d'apprentissage

LE TOGO REND ENCORE LES CHOSES FACILES

Désormais, l'inscription aux examens du Certificat de fin d'apprentissage (CFA) et la délivrance du diplôme s'inscrivent dans l'ère numérique. Une transformation de taille qui vient répondre à des défis majeurs et qui s'aligne sur la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, faisant du numérique un levier clé du développement.

Chaque année, des dizaines de milliers de jeunes artisans postulent pour l'examen du CFA, espérant obtenir ce précieux sésame ouvrant les portes du marché du travail. En 2024, ce sont 47 000 apprentis qui ont franchi ce cap, contre 41 000 en 2023.

Un afflux qui, jusqu'à récemment, s'accompagnait de lourdeurs administratives. Entre la nécessité de déposer physiquement son dossier auprès des inspections techniques, des chambres de métiers ou des organisations artisanales, et les conflits récurrents liés à cette multiplicité de canaux, le processus était source de frustration.

Face à ces dysfonctionnements, la digitalisation s'imposait comme une réponse stratégique. Ainsi, sous l'impulsion du gouvernement et en accord avec la Feuille de route susmentionnée qui place le digital au cœur du développement, le ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale et le ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage ont entrepris en 2024 la digitalisation complète du processus d'inscription et de délivrance du CFA.

L'Agence Togo Digital (ATD), en collaboration avec la Direction des examens, concours et certification (DECC), a conçu une plateforme numérique qui permettra aux candidats de s'inscrire en ligne sans passer par les intermédiaires habituels. En 2025, une phase de transition permettra encore un dépôt physique, avant un passage total au numérique dès 2026.

Multiples avantages

Le principal bénéfice de cette digitalisation est un gain de temps considérable. Désormais, plus besoin de faire la queue des heures durant pour soumettre un dossier. En quelques clics, les apprentis peuvent compléter leur inscription, téléverser les documents requis et recevoir une confirmation instantanée.

Autre avancée : la rapidité de délivrance du diplôme. Grâce à l'intégration de cette nouvelle procédure, la DECC pourra désormais produire l'ensemble des diplômes dans un délai de 6 mois après la proclamation des résultats, contre plusieurs années auparavant. Finies donc les attentes interminables pour recevoir un document essentiel à l'insertion professionnelle.

En outre, cette modernisation renforce la sécurité et l'authenticité des diplômes. Avec l'introduction de QR codes sur les nouveaux certificats, le risque de falsification est drastiquement réduit. Un progrès majeur qui garantit la crédibilité du CFA et facilite son acceptation sur le marché du travail.

Un soutien massif au secteur de l'artisanat

Au Togo, l'artisanat est loin d'être un secteur secondaire. Il englobe 165 métiers répartis en 8 branches, au sein de 3 grands groupes : l'artisanat de production et de transformation, l'artisanat de service et l'artisanat d'art. Contribuant à hauteur de 18 % au Produit intérieur brut (PIB) et réduisant le déficit de la balance commerciale de 20 %, ce domaine bénéficie d'une attention particulière des pouvoirs publics.

Entre 2016 et 2023, au total, 5 milliards de francs CFA ont été investis pour sa promotion, permettant de financer 18 000 projets, de former 20 000 artisans et de créer 4 378 entreprises artisanales. Par ailleurs, afin d'offrir aux artisans des espaces modernes et adaptés, le gouvernement a mis en place des Centres de ressources pour l'artisanat (CRA) dans les 39 préfectures du pays. Le Marché international de l'artisanat du Togo (Miato) vient également renforcer cette dynamique, en réunissant lors de sa dernière édition en 2023 plus de 800 artisans venus de divers horizons.

FEMI Babatounde

LA PRODUCTION HALIEUTIQUE TOGOLAISE DÉFIE LES LIMITES GRÂCE AUX ACTIONS DE SOUTIEN

Le secteur halieutique joue un rôle clé dans l'économie nationale, soutenant de nombreuses communautés et contribuant à la sécurité alimentaire. En 2024, la production a atteint 23 776 tonnes, un léger repli par rapport aux 24 229 tonnes de 2023. Toutefois, cette fluctuation ne remet pas en cause la dynamique de croissance observée ces dernières années, avec une progression de 30 % entre 2020 et 2023.

Le poids de la production halieutique varie considérablement d'une région à l'autre. En 2024, la région Maritime demeure en tête avec 15 013 tonnes de poissons produits. La région des Plateaux suit avec 6 979 tonnes. Les régions septentrionales affichent des volumes plus modestes : 889 tonnes pour les Savanes, 600 tonnes pour la Kara et 78 tonnes pour la région Centrale. Lomé Commune, quant à elle, contribue à hauteur de 217 tonnes.

Croissance soutenue

Ainsi, malgré cette légère baisse en 2024, la tendance générale reste encourageante. En fait, la production halieutique togolaise a connu une expansion significative ces dernières années grâce à des initiatives gouvernementales et des investissements dans les infrastructures de pêche et d'aquaculture.

Les projections pour 2025 tablent sur une production de 25 266 tonnes, un objectif soutenu par des mesures stratégiques, dont le plan d'action pour le développement de la filière poisson à l'horizon 2028 et la stratégie nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

Un plan d'action structurant pour un secteur plus performant

Afin de pallier les défis du secteur, l'exécutif a mis en place un plan d'action pour un coût global de 20,04 milliards de francs CFA. Ce programme vise à lever les contraintes de production et à améliorer la chaîne de valeur halieutique.

Il s'attache notamment à renforcer les capacités productives en modernisant les infrastructures et en équipant les acteurs du secteur. L'accent est aussi mis sur la formation et le développement des compétences afin d'assurer une meilleure organisation des professionnels de la pêche. Par ailleurs, une meilleure gouvernance du sous-secteur est envisagée pour assurer un cadre de gestion plus efficace et transparent, accompagné d'un dispositif de suivi et d'évaluation rigoureux sur l'ensemble des chaînes de valeur.

Quid de la stratégie nationale ?

En complément du plan d'action, cette dernière définit les grandes orientations pour assurer une exploitation durable des ressources halieutiques tout en améliorant les conditions de vie des pêcheurs. Concrètement, elle repose sur 4 axes majeurs. Elle prévoit d'améliorer la productivité des ressources halieutiques en optimisant les techniques de pêche et d'élevage. Une gestion plus durable des produits est également encouragée afin de préserver les stocks et d'assurer leur renouvellement.

La valorisation des ressources occupe une place centrale, avec des initiatives visant à améliorer la transformation et la commercialisation du poisson pour renforcer sa compétitivité sur le marché. Enfin, le renforcement de la gouvernance du sous-secteur est au cœur des priorités, afin de garantir une gestion plus efficace et équitable des ressources disponibles.

Avec cet arsenal, les politiques misent sur une augmentation de 25 % de la production d'ici 2028, afin de mieux répondre à la demande nationale et de réduire la dépendance aux importations.

La Rédaction

Bilan sanitaire

L'ACCÈS AUX SOINS AMÉLIORÉ DANS LE GRAND LOMÉ

Chaque année, la revue des activités des formations sanitaires permet d'évaluer l'impact des politiques de santé mises en place au Togo. Dans cette optique, le Grand Lomé, véritable poumon démographique du Togo avec ses 2,1 millions d'habitants, a connu des progrès notables en 2024.

Inscrite dans la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2023-2027, cette revue est un moment clé pour dresser le bilan des avancées, identifier les défis persistants et affiner les stratégies pour améliorer la prise en charge des populations. Le PNDS 2023-2027 vise à bâtir un Togo où chaque citoyen, quel que soit son âge ou sa condition sociale, bénéficie de soins de santé de qualité à un coût abordable.

Ce plan entend non seulement renforcer l'accès aux services de santé, mais aussi améliorer la résilience du système face aux crises sanitaires. Dans le Grand Lomé, qui regroupe les préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé, les résultats sont encourageants.

Avec une concentration élevée de la population et des besoins croissants en services de santé, les efforts gouvernementaux y sont particulièrement visibles.

Indicateurs en hausse, reflet des efforts

La santé maternelle et infantile, pierre angulaire de la politique sanitaire, a enregistré des progrès encourageants. Ainsi, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié a grimpé à 61,36 %, contre 58,44 % auparavant. Cette progression, bien que modeste, témoigne des efforts consentis pour renforcer l'accessibilité des soins obstétricaux.

En matière de vaccination, les résultats sont encore plus impressionnants. Le pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu les 3 doses du vaccin pentavalent (DTC-HepB-Hib) a atteint 105 %, contre 87 % auparavant. Ce taux exceptionnellement élevé indique que non seulement les enfants ciblés ont reçu leur vaccination, mais que des efforts supplémentaires ont été déployés pour vacciner des enfants qui n'avaient peut-être pas été pris en compte les années précédentes.

Concernant la protection des femmes enceintes contre le paludisme, un des fléaux majeurs de la santé publique en Afrique subsaharienne, le taux de femmes ayant reçu 3 doses de traitement préventif intermittent (TPI) pendant la grossesse est passé à 73,39 %, contre 69 %.

Idem dans le district sanitaire du Golfe

Dans le district préfectoral de la santé du Golfe, qui fait partie du Grand Lomé, les résultats montrent que 89 % des activités sanitaires planifiées pour 2024 ont été réalisées. De plus, 88 % des formations sanitaires n'ont pas connu de rupture de médicaments, garantissant ainsi une continuité dans la dispensation des soins.

L'efficacité des campagnes de vaccination est également manifeste dans cette préfecture. Tous les enfants de 0 à 11 mois y ont reçu les 3 doses du vaccin pentavalent.

En outre, 93 % des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) ont pu connaître leur statut sérologique grâce à des tests gratuits, et le même pourcentage de personnes en situation de handicap a bénéficié d'une prise en charge adaptée dans des services de réadaptation. Enfin, toutes les épidémies constatées ont fait l'objet d'une réponse rapide dans un délai maximal de 14 jours.

L'impact des programmes de couvertures sanitaires

L'Assurance maladie universelle (AMU) poursuit son extension, tandis que le programme Wezou, destiné aux femmes enceintes, a permis à de nombreuses futures mères d'accéder aux soins essentiels. Par ailleurs, l'assurance scolaire School Assur, rebaptisée en cours d'année School AMU, garantit une couverture sanitaire aux élèves, contribuant ainsi à la prévention et à la gestion rapide des problèmes de santé en milieu scolaire.

D'un autre côté, il existe le Programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT) ou encore le Programme national de lutte contre le sida (PNLS), qui font leurs preuves. Ces dispositifs ont pour ambition de réduire les inégalités d'accès aux soins et d'assurer que chaque citoyen, quel que soit son statut social, puisse recevoir les traitements nécessaires.

Elysée J

SAFER
Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.
Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.
Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.
Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

Eau potable

L'APPROVISIONNEMENT RENFORCÉ DANS LE GRAND LOMÉ

La ressource vitale qu'est l'eau potable ne devrait pas manquer à aucune couche de la population. Ce sont les Nations unies qui ont tout compris, érigeant un Objectif de développement durable (ODD 6) qui prend en compte l'eau : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Le Togo s'aligne sans hésiter derrière cet objectif qu'il a fait sien. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) effectué en 2022, la population du Grand Lomé est estimée à plus de 2,1 millions de personnes.

Cette zone contient beaucoup d'habitants, compte tenu de la présence de nombreux services sociaux de base, d'entreprises, d'opportunités socioéconomiques, de services de l'administration, d'infrastructures diverses, etc. La demande en eau y est donc forte.

L'illustration parfaite

Ce n'est pas un secret que la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, dans son axe stratégique 1, prévoit le projet prioritaire (P6) dont l'objectif est d'augmenter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cet outil oriente les actions sur le terrain.

En octobre 2023, le ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise avait rappelé la nécessité d'atteindre sous peu un taux d'accès à l'eau potable de 80 % au niveau national, décliné à 75 % en milieu urbain, à 65 % en milieu semi-urbain et à 95 % en milieu rural, avec une attention particulière consacrée au Grand Lomé où il est attendu un taux de 75 %. À fin 2023, 69 % de sa population était couverte. Le taux de desserte en eau potable a ainsi progressé de 47,7 % à 74,4 % en milieu rural sur la période allant de 2014 à 2023 ; de 42,6 % à 55,9 % sur la même durée en milieu semi-urbain.

Le ministère a révélé, toujours en octobre 2023, que le Grand Lomé, qui comprend 13 communes, était alimenté en eau potable à partir de 50 forages captant 3 nappes aquifères. La capacité de production en ce moment était de 65 000 m3/jour contre 120 000 m3/jour selon les besoins actuels et le réseau du Grand Lomé couvrait 58 % des abonnés.

Une succession de projets

Le gouvernement a fixé des objectifs très ambitieux pour la réalisation de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, avec un chiffre de plus de 86 % de la population de Lomé, puis l'accès à 100 % des services d'approvisionnement en eau à l'échelle nationale.

Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de plusieurs projets grâce à des investissements massifs pour une meilleure desserte : l'augmentation de la capacité de production grâce à la modernisation et à l'extension des stations de traitement d'eau ; la construction et la réhabilitation de forages pour diversifier les sources d'approvisionnement et réduire les interruptions de service ; le renforcement du réseau de distribution, la facilitation du raccordement des ménages à l'eau potable par la TdE, etc.

Ce sont autant d'efforts qui permettent non seulement d'améliorer la couverture en eau potable dans le Grand Lomé, mais aussi de réduire les pertes liées aux fuites et aux infrastructures vieillissantes.

La Rédaction

Dynamisme économique au Togo

LES ENTREPRISES EN CONFIANCE, L'INDUSTRIE EN PLEIN ESSOR

L'année 2025 s'ouvre sur une note optimiste pour le Togo, où l'économie poursuit son expansion malgré un contexte mondial parfois incertain. Entre une industrie en plein essor, un secteur des services toujours performant et une inflation maîtrisée, le pays confirme son attractivité pour les investisseurs et entrepreneurs.

Selon les dernières données du bulletin mensuel des statistiques de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), les performances du secteur industriel et des services se maintiennent à un niveau appréciable, tandis que l'inflation reste contenue.

Le secteur industriel maintient sa dynamique ascendante, enregistrant une progression de +10,5 % de l'indice de la production industrielle en janvier 2025, après une performance de +11,0 % en décembre 2024. Certes, on observe une légère inflexion, mais celle-ci n'indique pas un essoufflement, plutôt une consolidation de la croissance.

L'essor industriel du pays est porté, entre autres, par la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), qui attire continuellement de nouveaux investissements et renforce la transformation locale des matières premières agricoles. Cette politique d'industrialisation vise à faire du Togo un hub de production compétitif en Afrique de l'Ouest, réduisant ainsi sa dépendance aux importations et créant de la valeur ajoutée sur place.

Ensuite, les services marchands suivent également une trajectoire ascendante, avec une augmentation du chiffre d'affaires de +3,4 % en janvier. Une légère décélération par rapport au mois précédent (+5,0 %), mais qui s'inscrit dans une tendance positive de long terme. Le commerce, de son côté, enregistre une croissance plus modérée (+1,2 % après +4,8 % en décembre), probablement en raison de l'ajustement saisonnier post-fêtes.

Maîtrise des prix et climat des affaires stable

Le Togo continue de contenir l'inflation, stabilisée à 2,5 %, un niveau qui s'inscrit dans l'objectif de 1 % à 3 % fixé par la Bceao. Après les flambées enregistrées ces dernières années (7,6 % en 2022), cette tendance à la baisse est une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des ménages. La diminution des prix de certains produits importés, comme le riz (-13,8 %) et le sucre (-14,1 %), contribue à cet équilibre.

Cependant, la hausse des prix d'autres denrées stratégiques, telles que l'huile (+43,3 %) et le lait (+26,8 %), soulève des inquiétudes quant à la pression persistante sur les dépenses alimentaires. En ce qui concerne la confiance des entreprises, le climat des affaires demeure stable, avec un indice se maintenant à 100,7.

Ce niveau traduit une certaine prudence des opérateurs économiques, qui restent optimistes malgré un environnement mondial incertain. La solidité du secteur privé se manifeste également à travers le nombre croissant d'entreprises franchissant le seuil du milliard de francs CFA (1,7 million de dollars) de chiffre d'affaires annuel. En 2023, l'International Finance Corporation (IFC) recensait 303 entreprises togolaises atteignant ce palier, un indicateur de la vitalité économique du pays.

Entrepreneuriat et perspectives de croissance

Le pays continue également d'attirer de nouveaux créateurs d'entreprise, bien que le nombre d'immatriculations ait légèrement reculé en 2024 (14 919) par rapport à 2023 (15 654), soit une baisse de 13 %. Toutefois, cette diminution doit être relativisée : comparée à 2022 (13 835), la tendance reste positive, avec une progression de 4,6 % sur deux ans. Preuve que l'attrait du Togo pour les entrepreneurs ne se dément pas.

Les perspectives pour 2025 restent globalement favorables. Le Fonds monétaire international (FMI) table sur une croissance économique de 5,3 %, un niveau robuste, bien que légèrement en deçà des 5,6 % de 2023. Cette progression sera soutenue par des investissements publics dans les infrastructures, un renforcement de la production industrielle, une politique budgétaire plus rigoureuse. En somme, le Togo s'affirme comme un acteur économique dynamique en Afrique de l'Ouest, avec un potentiel de développement considérable.

La Rédaction

Yas
VOODOO
Mégas
Kozooh
Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones
5G
4G+
Yas Togo
N°1 QoS
ARCEP
2e Semestre 2024
yas.tg
#Alèz
250F
250Mo
+100F
375Mo
1 jour
*909*250#